

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 – Opposabilité des conditions générales

1.1. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les Commandes passées à la société CEKA BELGIUM, établie à 1160 Bruxelles, Avenue Gustave Demey, 57 (Belgique) et immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0448 050 720 (ci-après « CEKA BELGIUM »).

1.2. En passant Commande à CEKA BELGIUM, le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente (ci-après « les Conditions Générales ») et les accepter dans leur entièreté et sans réserve. En acceptant les Conditions Générales, le client renonce irrévocablement à invoquer quelconque de ses propres conditions générales ou particulières.

1.3. CEKA BELGIUM se réserve le droit de modifier ses Conditions Générales ponctuellement. Les Conditions Générales opposables au client sont celles en vigueur à la date de la conclusion de la Commande.

ARTICLE 2 – Commandes & Engagements

2.1. Le terme « Commande » signifie toute commande passée par le client, sur la base d'une offre de CEKA BELGIUM, dès lors qu'elle aura été acceptée conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales.

2.2. Toute Commande n'engagera CEKA BELGIUM qu'après confirmation écrite de la Commande, signée, par CEKA BELGIUM.

2.3. Sauf dans les hypothèses prévues aux Conditions Générales ou par la loi, aucune annulation, totale ou partielle, d'une Commande ne sera admise.

ARTICLE 3 – Droit de rétractation

3.1. Tout client agissant en qualité de consommateur (personne physique opérant à titre privé) dispose d'un droit de rétractation concernant les Commandes conclues à distance ou hors établissement, conformément à la loi, sauf en cas de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

3.2. Ce droit de rétractation doit, sous peine de nullité, être exercé endéans les 14 jours calendrier de la conclusion de la Commande par l'envoi d'un courrier recommandé au siège social de CEKA BELGIUM énonçant l'exercice dudit droit.

3.3. Dans les 14 jours suivant celui où (i) tous les produits livrés auront été retournés et réceptionnés par CEKA BELGIUM ou (ii) à défaut de produits déjà livrés, CEKA BELGIUM a été valablement informé de la décision de rétractation du client, tous les paiements reçus du client seront remboursés déduction faite des frais et coûts exposés par CEKA BELGIUM jusqu'à sa prise de connaissance de l'annulation de la Commande. Le retour des éventuels produits livrés s'effectue au risque du client. Tout produit qui n'est pas restitué en parfait état, avec ses accessoires et dans son emballage d'origine ne sera pas remboursé, sans préjudice de tous dommages et intérêts en notre faveur si les dommages causés aux produits livrés excèdent le prix déjà payé par le client.

ARTICLE 4 – Prix

4.1. La TVA et autres taxes éventuelles sont à charge du client.

4.2. Les prix de nos produits :

i. sont indiqués en euros, hors TVA, hors frais de port/livraison et tenant compte d'un enlèvement de la Commande par le client dans les 15 jours de sa disponibilité à notre showroom d'Auderghem ou à notre dépôt de Vilvorde.

ii. sont garantis jusqu'à la parution du nouveau catalogue des produits de CEKA BELGIUM, que CEKA BELGIUM se réserve le droit de modifier ponctuellement.

4.3. Toute offre promotionnelle ne sera valable que pour une durée de 30 jours, sauf stipulation contraire de CEKA BELGIUM.

4.4. A la demande du client, et si les produits commandés le permettent, toute livraison pourra être effectuée par transporteur ou par colis à l'adresse voulue par le client aux frais complémentaires précisés par CEKA BELGIUM.

ARTICLE 5 – Paiements & Facturation

5.1. Principes

5.1.1. Sauf accord contraire de CEKA BELGIUM, toute Commande sera payable en EURO, en totalité et sans escompte, à sa conclusion.

5.1.2. Le règlement de vos achats peut s'effectuer selon les moyens de paiement acceptés par CEKA BELGIUM indiqués dans la rubrique « Modalités de paiement » disponible sur notre site internet <https://www.cekabelgium.be/>.

5.2. Retard de paiement

5.2.1. Tout rappel de paiement adressé par courrier recommandé sera répercuté au coût de 7,50 € par rappel.

5.2.2. Toute facture impayée sera automatiquement majorée, à sa date d'échéance, (i) d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 10%, avec un minimum de 50 €, et (ii) des intérêts de retard au taux annuel de 10% à partir de la date d'échéance de la facture.

5.2.3. Tout paiement sera prioritairement imputé sur les frais et autres pénalités, puis les intérêts de retard, puis le principal.

5.2.4. Le non-paiement d'une facture à son échéance rend immédiatement et de plein droit exigible le solde de toutes les autres factures, même non échues.

5.3. Réserve de propriété et transfert de risques

5.3.1. Les produits livrés demeurent la propriété de CEKA BELGIUM jusqu'au paiement intégral du prix, ainsi que de ses éventuels accessoires (indemnités et intérêts compris).

5.3.2. Sans préjudice de ce qui précède, Le transfert des risques visés par les articles 1788 et 1789 du Code civil s'opère à la livraison des produits, Ex Works (Incoterms 2020).

ARTICLE 6 – Exécution des prestations

6.1. Livraison des produits

6.1.1. Tout délai de livraison ne prendra cours qu'à compter, cumulativement (i) du jour de notre perception du premier acompte du prix ou, à défaut d'un tel acompte, dès la conclusion de la Commande et (ii) le cas échéant, de l'expiration du délai de rétractation visé à l'article 3.2, sauf instruction contraire écrite du client.

6.1.2. Les délais de livraison donnés sont indicatifs. Un retard de livraison ne pourra jamais donner lieu à de quelconques dommages et intérêts. Si, nonobstant le présent article, CEKA BELGIUM est condamné à des dommages et intérêts, ces dommages et intérêts ne seront, en toute hypothèse, jamais supérieurs à 10% du montant total de la Commande HTVA et aucune indemnité ne sera due pour la période antérieure à la mise en demeure qui serait adressée par lettre recommandée par le client.

6.1.3. Toute Commande conséquente, ou nécessitant des mesures de précaution supplémentaires, ou dont la disponibilité de tous les produits n'est pas concomitante, pourra faire l'objet de livraisons fractionnées. Les frais de livraisons prévus seront, le cas échéant, multipliés par le nombre de livraisons effectuées.

6.1.4. Le déménagement des meubles appartenant au client, de même que toutes les prestations sortant du cadre de la livraison peuvent, moyennant accord préalable de CEKA BELGIUM, être effectués en régie par les monteurs de CEKA BELGIUM au tarif horaire en vigueur au jour des prestations.

6.1.5. Toute livraison et/ou installation des produits chez le client sera effectuée par un prestataire externe et indépendant de CEKA BELGIUM, sauf accord contraire des parties.

6.2. Suspension des prestations

6.2.1. Le client reconnaît irrévocablement le droit à CEKA BELGIUM de suspendre, unilatéralement et sans préavis, toute livraison aussi longtemps (i) qu'une facture échue ou qu'un versement convenu n'est pas payé ou (ii) que persiste un cas de force majeure. Le délai d'exécution est, le cas échéant, suspendu de plein droit pour la durée d'interruption, augmentée du laps de temps nécessaire à la remise en route de la livraison.

6.2.2. Toutes circonstances raisonnablement imprévisibles lors de la passation de la Commande et inévitables, qui rendraient l'exécution de la Commande plus difficile ou plus onéreuse sur un plan financier ou autre au-delà des prévisions normales, seront considérées comme des cas de force majeure, lesquelles fondent également CEKA BELGIUM à demander la révision ou la résiliation de la Commande.

Exemples : (i) absence de personnel du client pour réceptionner les produits ; (ii) une distance de plus de 25m entre le lieu de déchargement et la porte d'entrée du bâtiment ; (iii) quelconque obstacle entravant lourdement le bon déchargement des produits et/ou leur installation à l'endroit convenu ; ...

6.2.3. En aucun cas CEKA BELGIUM ne sera redevable de dommages et intérêts au client en raison de la suspension de ses livraisons conforme au présent article.

6.2.4. Les frais d'entreposage des produits (i) durant la suspension de la Commande et/ou (ii) à défaut de leur retrait rapide conformément à l'article 4.4., sont à la charge du client.

ARTICLE 7 – Réclamations

7.1.1. Toute réclamation concernant une facture et/ou les produits livrés devra, sous peine de déchéance, être (i) notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception à CEKA BELGIUM au plus tard dans les 8 jours de leur réception et (ii) le cas échéant, mentionnée sur le bon de livraison.

7.1.2. Nul paiement ne sera valablement suspendu ou bloqué par le client en raison d'une quelconque réclamation qui ne serait pas supportée par un titre exécutoire ayant autorité de force jugée.

7.1.3. CEKA BELGIUM dispose seule du choix de procéder à la réparation ou au remplacement des produits faisant l'objet d'une réclamation ou d'un appel à garantie conforme aux dispositions des présentes Conditions Générales, sans autre coût, indemnité, ni frais.

ARTICLE 8 – Responsabilités

8.1. Conformité des produits livrés et Echantillons

Les différences subtiles de nuance entre les échantillons et les produits livrés ne peuvent être opposées à CEKA BELGIUM, les produits étant réputés exécutés au plus près.

8.2. Limites

Toute responsabilité de CEKA BELGIUM se limite, en tout état de cause, à la réparation du dommage matériel direct du client, à l'exclusion des dommages matériels ou immatériels indirects, de quelconque manque à gagner ou de perte de revenu.

ARTICLE 9 – Garanties

9.1. CEKA BELGIUM

9.1.1. Sauf indication contraire sur leur fiche individuelle, les produits sont garantis pendant une durée de 2 ans à compter de leur livraison contre tous vices de fabrication, de conception ou de matières. Les produits remplacés et/ou réparés bénéficient de la garantie pour la durée restant à courir. Sont toutefois exclus de la garantie :

- i. les atteintes au bien résultant de son usure normale eu égard à sa nature, sa fonction, sa composition et son prix ;
- ii. les légères différences constatées sur les produits telles que définies à l'article 8 ;

- iii. les produits qui auront été utilisés de façon trop intensive, notamment à des fins autres qu'un usage normal ;
- iv. tous défauts des produits pouvant résulter d'un(e) mauvais(e) installation, stockage, conservation ou montage (non-respect des notices de montage), d'un défaut d'entretien, d'une mauvaise utilisation ou d'une utilisation non conforme aux spécifications techniques ou d'utilisation (non-respect des prescriptions de maintenance et d'entretien), de modifications ou de réparations effectuées par le client ou un tiers, de détériorations causées par des objets extérieurs (téléviseur d'un poids trop élevé sur un meuble non conçu pour cet usage), d'évènements extérieurs tels qu'accidents, chocs, incendies, actes de vandalisme, dégâts des eaux, lumières naturelles ou artificielles (en cas de décoloration), catastrophes naturelles ou intempéries.

En tout état de cause, la garantie en vigueur sur nos produits n'excèdera jamais celle(s) conférée(s) par leurs fabricants, disponible(s) à la première demande du client et dont il reconnaît expressément avoir pris connaissance et reçu une copie préalablement à la conclusion de la Commande.

9.1.2. Tout appel à la garantie devra, à peine de déchéance, être notifié à CEKA BELGIUM par courrier recommandé avec accusé de réception, avec la copie du bon de Commande et la preuve du vice, dans un délai de six mois à partir de la date à laquelle le client a eu connaissance du vice. Le retour et/ou la conservation par le client des produits devant être réparés ou remplacés s'effectue(nt) au risque et aux frais du client. Tout produit qui n'est pas trouvé par ou qui n'est pas restitué à CEKA BELGIUM dans l'état allégué par le client dans le cadre de sa notification, en vue de sa réparation ou de son remplacement, sera exclu de toute garantie présente et future.

9.2. Client

9.2.1. Le client garantit :

- i. avoir informé et divulgué à CEKA BELGIUM, préalablement à la conclusion de la Commande, toutes les informations nécessaires à la livraison voulue des produits, en ce compris tous les renseignements concernant l'accessibilité des lieux, l'absence de danger et l'espace suffisant pour la livraison de la Commande ;
- ii. que les produits pourront être livrés à l'adresse demandée par le client à la date prévue ;
- iii. le paiement du prix convenu ;
- iv. qu'en aucune manière il ne cédera, de quelque façon et à quelque titre que ce soit, tout ou partie des droits sur les produits livrés qui n'auraient pas encore été intégralement payés.

9.2.2. Tout surcoût, dommage et/ou retard provoqué en raison d'une violation des garanties reprises à l'article 9.2.1. ouvre le droit à CEKA BELGIUM, selon l'importance du manquement, cumulativement ou séparément :

- i. de réviser unilatéralement le prix convenu de manière proportionnelle aux désagréments supportés ;
- ii. de réclamer le paiement d'une indemnité équivalente au préjudice subi ;
- iii. de suspendre toutes ses prestations conformément à l'article 6.2. ;
- iv. de résilier unilatéralement toute Commande conclue avec le client, conformément à l'article 10 ci-après.

ARTICLE 10 – Résiliation

10.1. Il est reconnu le droit au client de résilier unilatéralement toute Commande, à l'exclusion de tous dommages et intérêts, en cas de retard de plus de 30 jours calendriers sur les délais de livraison convenus, sauf dans l'hypothèse où ce retard est causé par une suspension des obligations de CEKA BELGIUM conforme aux présentes Conditions Générales.

10.2. Il est reconnu le droit à CEKA BELGIUM de résilier unilatéralement toute Commande en cas de :

- i. non-paiement d'une facture, après rappel resté sans effet plus de 30 jours à compter de la date de notification dudit rappel ;
- ii. suspension de toute livraison depuis plus de 30 jours calendriers ;
- iii. violation d'une quelconque de ses obligations et/ou garanties par le client à laquelle celui-ci (i) ne peut remédier ou (ii) n'a pas remédié endéans les 7 jours de notre notification ;
- iv. faillite ou insolvabilité ou tout autre état similaire du client.

Le cas échéant, ladite résiliation unilatérale donnera lieu au paiement des prestations et des coûts supportés par CEKA BELGIUM jusqu'à la date de résiliation. L'indemnité ainsi due ne sera, en tous les cas, pas inférieure à 30% du prix de la Commande concernée.

10.3. Toute résiliation unilatérale devra, sous peine de nullité, être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'autre partie et sera effective dès sa réception.

ARTICLE 11 – Stipulations diverses

11.1. Dans le cas où une ou plusieurs stipulations sont déclarées nulles, illégales ou inapplicables d'une manière quelconque, la validité, la légalité ou l'application des autres stipulations n'en seront aucunement affectées ou atteintes. De plus, les parties s'engagent à remplacer la stipulation affectée d'une telle nullité de manière à prévoir une nouvelle stipulation conforme aux exigences légales et à l'esprit de la stipulation affectée.

11.2. Aucune renonciation à un quelconque droit en vertu des présentes ne sera acquise et définitive sans écrit signé de la partie renonçant à un tel droit.

11.3. Toute notification sera valablement réalisée aux adresses mentionnées par les parties à la Commande, sauf changement dûment notifié au préalable, par simple lettre remise en main propre contre décharge, ou par recommandé avec accusé de réception, ou par e-mail avec accusé de réception.

11.4. Les présentes Conditions Générales et les Commandes conclues sous leur égide forment l'accord intégral des parties.

ARTICLE 12 – Droit applicable et juridiction compétente

12.1. Les présentes Conditions Générales et toute Commande sont régies et interprétées conformément au droit belge.

12.2. Les Parties conviennent de soumettre tout litige relatif à la validité, l'interprétation, ou l'exécution des Conditions Générales et/ou des Commandes à la juridiction exclusive du Tribunal de l'entreprise du Brabant wallon. Si le client est un "consommateur" au sens de la loi sur les pratiques du commerce, celui-ci aura toutefois le droit d'assigner CEKA BELGIUM devant les tribunaux de son domicile.